

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° DP 042 260 23 R 8013

date de dépôt : 01 août 2023

demandeur OKWIND

pour : GENERATEUR photovoltaïque bi-axes

Adresse du terrain : Saint pulgent

Saint-Martin-la-Sauveté (42260)

ARRÊTÉ

**De non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté**

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la déclaration préalable - déposée le 1^{er} Août 2023 par OKWIND

Vu l'objet de la demande :

- Pour installation d'un générateur photovoltaïque bi-axes
- Sur un terrain situé GAEC De MEIL Saint Pulgent à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 01/08/2023 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 1^{er} septembre 2023

Le Maire,

Marius DAYAL
